

Taxe d'accise

Je pourrais m'étendre sur ce point et expliquer pourquoi il en est ainsi, monsieur l'Orateur. A l'instar d'autres députés, j'ai signalé qu'il suffisait de lire les écrits du premier ministre (M. Trudeau) pour savoir vers quel avenir nous nous orientons au Canada. Il n'est rien d'autre qu'un socialiste et n'importe quel communiste vous dira que les socialistes ne sont que les instruments du parti, du monde communiste.

M. Rae: Et vous, vous êtes l'instrument de qui?

M. Wright: J'entends à ma gauche le Pierrot coco de la politique, qui a déjà eu l'occasion de participer au débat sur le bill. Il ne contredit pas ce que je dis à propos des socialistes, il trouve cela assez drôle même.

Je voudrais citer un bref passage d'un exposé présenté au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques par l'Independent Petroleum Association of Canada. Le passage suivant est tiré de la page 9 de l'exposé:

Nous notons que le gouvernement a l'intention de réaliser trois objectifs du programme énergétique national, en l'occurrence:

1) assurer la sécurité des approvisionnements pour ne plus être tributaire du marché pétrolier mondial;

2) établir un régime équitable de fixation des prix et de partage des recettes; et

3) permettre à un plus grand nombre de Canadiens de devenir actionnaires et de participer à la gestion de l'industrie pétrolière et gazière.

Le ministre des Finances a déclaré que «les deux impôts prévus dans le bill sont essentiels pour atteindre ces objectifs».

L'Independent Petroleum Association prétend qu'il n'est pas possible d'atteindre le premier objectif, celui de la sécurité des approvisionnements, dans le cadre de ce régime fiscal... Nous maintenons aussi qu'un programme équitable de fixation des prix et de partage des recettes qui place l'industrie pétrolière et gazière du Canada en difficultés financières si elle veut poursuivre ses activités au Canada alors qu'il existe des occasions plus attrayantes à l'étranger n'est pas susceptible de favoriser la prospection et l'exploitation au pays. Enfin, l'objectif visant à inciter un plus grand nombre de Canadiens à devenir actionnaires et à placer cette industrie sous leur contrôle—objectif auquel le ministre a fait allusion—n'a pas sa place dans la loi sur la taxe d'accise.

Monsieur l'Orateur, il s'agit des opinions exprimées par une association de sociétés administrées par des Canadiens et non pas par des étrangers, . . . des sociétés qui sont en train de se transférer aux États-Unis. Je ne veux pas dire qu'aucun libéral n'est d'accord avec cette affirmation, mais tout ce que le gouvernement est prêt à dire, c'est: «Nous modifierons le programme plus tard et ce ne sera pas si grave que cela.» Mais la situation est déjà grave. Tous devraient comprendre qu'il faudra de deux à cinq ans pour ramener au Canada tous les derricks qui sont déjà rendus aux États-Unis.

● (1640)

Le groupe IPAC termine sur cette question:

Dans ces conditions, le gouvernement a-t-il l'intention d'adopter ultérieurement une loi fiscale particulière pour chaque secteur industriel?

Si tel est le cas, quelle stabilité pourra-t-il y avoir pour les entreprises et les investissements? Mais si le gouvernement n'a pas cette intention, pourquoi adopter des lois fiscales qui sont si clairement injustes envers un secteur? Voilà le fond de la question. Il s'agit d'une taxe frappant non pas une industrie, mais toutes les industries. Ce bill concerne une taxe qui frappe non pas un seul secteur mais tous les secteurs de l'économie.

Je vais résumer certaines dispositions du bill C-57. La politique énergétique nationale, qui au fond est à l'origine de ce bill, a réduit de 20 à 40 p. 100 la marge d'autofinancement des sociétés productrices de pétrole et de gaz. Elle a réduit leur chiffre d'affaires de 60 à 70 p. 100.

La taxe en question n'agit pas de façon normale sur le chiffre d'affaires c'est-à-dire en ne s'appliquant qu'aux bénéfices. Ce n'est pas cela que le gouvernement désire. Ce qu'il veut, c'est imposer les sociétés avant qu'elles ne fassent des bénéfices.

Ce bill n'est pas favorable à notre balance des paiements, pas du tout. Il ne réduit pas non plus le déficit national. Les libéraux nous disent qu'ils vont le faire mais comment le gouvernement pourrait-il réduire le déficit en achetant des sociétés pétrolières, ce qui n'augmente pas d'un baril la production de pétrole? L'argent sort du pays. Quel avantage peut-il y avoir du côté du déficit à ce que les entreprises canadiennes emportent leur argent aux États-Unis? Il y a au Canada des sociétés dont l'unique activité consiste à réunir des fonds pour les entreprises canadiennes qui exercent leur activité aux États-Unis. Comme je l'ai déjà dit, elles recueillent environ 2 milliards par année à cette fin.

Ce bill marque une nouvelle étape vers la prise en charge des affaires par l'État. Bien sûr, le gouvernement brouille les cartes en disant qu'il ne cherche pas à prendre en main toutes les entreprises. Bien sûr que non. Mais si les députés lisent les écrits du premier ministre (M. Trudeau), ils s'apercevront qu'il veut tout prendre en main. Une participation de 51 p. 100 suffit à prendre en charge toutes les entreprises au Canada. La semaine dernière, je crois, à Montréal, le premier ministre a dit: «Toutes les entreprises du Canada seront forcées un jour ou l'autre de demander de l'aide au gouvernement.» Il est ridicule de dire une chose pareille. Nous savons, bien sûr à quel point ce qu'il dit est ridicule, pour l'avoir entendu au cours de la période de questions. J'aurais honte d'appartenir au même parti que quiconque fait une pareille déclaration, que les libéraux ne sont pas prêts d'oublier.

Quant au bill, il impose une taxe punitive au secteur privé. Si ce mot n'est pas assez fort pour la décrire, je puis la qualifier de vindicative. Le gouvernement actuel veut la peau de l'entreprise privée parce qu'il veut socialiser ou nationaliser, si vous voulez, le secteur privé au Canada.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront abordées ce soir au moment de l'ajournement:

M. Knowles: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Puisqu'il a été convenu et ordonné qu'il y ait un vote nominal à 9 h 45 ce soir, le spectacle de dernière heure ne se trouve-t-il pas annulé?

M. Collenette: Monsieur l'Orateur, nous n'avons pas explicitement écarté le débat sur la motion d'ajournement, mais selon la coutume habituelle lorsqu'il y a une mise aux voix ordonnée ou différée . . .

M. Knowles: Ce n'est pas la coutume habituelle. C'est prévu par le Règlement.

M. Collenette: . . . les questions en fin de journée se trouvent supprimées.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il semble que l'on soit d'accord. Il n'y aura donc pas de spectacle de dernière heure. Par conséquent, je retire l'avis que je viens de donner en conformité de l'article 40 du Règlement.

M. Scott Fennell (Ontario): Madame le Président, mon collègue, le député de Calgary-Nord (M. Wright), a déclaré en